

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 468
MARSEILLE, les 9, 10 et 11 février 2018

RESOLUTIONS

Document approuvé le 11 février 2018

Classification du document : public

Réunion vendredi 9 février 2018 - 17h30-20h30 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – COSSON Valérie - CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre – FURNE Myriam – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle - MERLO Francis – SAVOUREY Patrick – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Jean Michel PONTIER	Médecin Fédéral National
Richard THOMAS	DTN

1 – Point du Président (JL. Blanchard) :

- **Championnats de France** : Problème une nouvelle fois concernant la communication des commissions avec les affiches des différents championnats. Il y a une charte à respecter. Il faut également faire une différenciation entre les championnats de France et les autres championnats. Les commissions ont été dotées de 2 bâches et elles ne sont plus affichées. Nous avons commandé des nouveaux jeux de bâches pour les prochains championnats. Concernant les podiums, pour ne plus être tributaires des podiums locaux nous avons fait faire des podiums, appartenant à la fédé. Ils seront à disposition au siège. Nous fournirons également le fond de podium démontable. Gestion des podiums : Sébastien ALLEGRE en collaboration avec les Commissions.

- **Modification de certaines dispositions de l'arrêté hygiène et sécurité du code du sport (partie plongée)** : En cours. Lorsque la fédération sera saisie, elle fournira les propositions. On ne touche rien aux prérogatives, ce sont des éléments périphériques, travail sur la fiche de sécurité (anciennement feuille de palanquée), le législateur veut intégrer les pratiques émergentes, c'est à dire les pratiques qui sont mal codifiées (pratique avec un casque, avec un narguilé...), l'obligation d'une personne de sécurité à bord lorsque la plongée scaphandre se fait à partir d'un bateau. Toute cette phase de travail se fait dans la recherche d'un consensus. Quelles compétences doit avoir cette personne ? ; Proposition : toute personne capable d'apporter les actes élémentaires de secourisme et d'alerter ; le RIFAP est parfaitement recevable au titre des qualifications requises. Le matériel d'oxygénothérapie doit être vérifié.

Point du DTN : Ajout sur la partie aisance aquatique. Nous avons été sollicités, via la délégation nage en eau vive, sur la capacité de nos moniteurs à évaluer l'aisance aquatique à la fois des enfants issus du scolaire, ou, à terme, des accueils collectifs de mineurs. La compétence de nos enseignants devrait être rajouté dans les prérogatives. Le deuxième enjeu sera de faire en sorte que jeunesse et sport reconnaisse les mêmes prérogatives dans le cadre des accueils collectifs de mineurs. Nous serons donc en phase avec notre projet de développement avec les scolaires, avec les jeunes.

- **Filière Pro** : Point concernant les problèmes liés à l'intégration des moniteurs fédéraux. Une courrier sera rédigé officiellement auprès de la Direction des sports pour qu'elle puisse faire une proposition aux professionnels, trouver une solution sur le plan réglementaire pour permettre aux moniteurs fédéraux d'être salariés au moins le temps que passe la pénurie de cadres. C'est aux juristes de répondre.

- **Point sur les certifications** : Les deux principales commissions émettrices de certifications reste la technique et l'apnée. Certifications Apnée en 2017 : 5 238 contre 5 688 en 2016. La commission nationale Apnée souffre d'un ralentissement au niveau des formations. Certifications Technique en 2017 : 57 050 contre 55 797 en 2016. Les niveaux 1 en 2017 : 21 756 contre 21022 en 2016 ceci comprend N1 FFESSM, PADI - passerelle, SSI, UCPA, FSGT.

Global des cartes double face FFESSM/CMAS délivrées en 2017 : 43 275.

Les niveaux 1 ont augmenté en 2017. Nous sommes le principal certificateur à la CMAS.

Le niveau 1 stagne malgré cette légère augmentation. La clé d'entrée sont les bas niveaux de certification ce qui doit conduire à porter une lecture précise de cette situation.

- **Promotion du niveau 1** : Test « promotion niveau 1 FFESSM saison été 2018 » Comité régional test : Occitanie. Nous avons constaté dans nos SCA une baisse de certifications des niveaux 1. Pendant l'été les niveaux 1 correspondent au plus gros du chiffre d'affaires des SCA, mais le frein reste le coût de la licence.

Principe : du 1^{er} juillet 2018 au 14 septembre 2018, proposer un pack niveau 1 FFESSM + licence 2018 FFESSM à 12 + 1 euros = 13 euros. Cela s'appuie sur l'article 7 des Statuts de la FFESSM.

Sur cette période on pourrait peut-être faire une offre promotionnelle sur la licence. Faire une opération promotionnelle, la licence serait à 1 € uniquement avec le niveau 1.

Conditions :

- Offre valable quel que soit le prescripteur (SCA ou club associatif ou section d'un club associatif)
- Offre valable uniquement pour le passage du niveau 1 FFESSM avec prise de licence FFESSM ;
- Maintien du reversement au Comité Régional de 1 € et au CODEP concerné de 0,50 € par carte niveau 1 vendue.
- Suivi particulier pour relancer sur N+1 la prise de licence.

Données quantitatives :

On raisonne sur les résultats de 2017 du comité PM entre le 1^{er} juillet 2017 et le 14 septembre 2017 :

- 359 cartes niveau 1 délivrées, dont 231 sont accolées à une prise de licence.
- Sur ces 231 licences accolées à un niveau 1, il y en a 176 délivrées en SCA et 55 délivrées en secteur associatif.

Coût de l'expérience en supposant que les résultats 2018 soient identiques à ceux de 2017 et dans le cas le plus défavorable (aucune nouvelle carte vendue et uniquement des licences adultes vendues) :

Perte FFESSM sur recette licence : - 231 x (39 - 11,5 - 3) + 231 x 1 = - 5438,50 €

Perte Comité Régional : - 231 x 11,5 = - 2 656,50 €

Perte CODEP : -231 x 3 = -693 €.

C'est une réflexion régionale. La région PACA est très intéressée également par cette opération pour les années à venir, car perte de plus de 6000 niveaux 1 en 6 ans. Réflexion également dans l'avenir pour les DOM TOM.

Cela va permettre de mesurer si réellement nous regagnons des parts de marché.

Résolution 18/001 :

Vote : Promotion niveau 1 en région Occitanie.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Politique internationale** : Travail avec le Québec et l'île Maurice pour l'intégration de leurs moniteurs, par l'intermédiaire des moniteurs associés.

- **Bases fédérales :**

Question : Pourquoi les bases fédérales ne sont-elles pas présentes autour d'un seul comptoir ?

Réponse : La bonne mesure est difficile à trouver... entre les bases attachées à une marque présente sur cette enseigne, le coût, la proximité avec les Pro' et donc présence spécifique des bases mal lisible (Sca sur le stand)... La question devra être repoussée pour la prochaine édition en vue de trouver une solution (effort financier, aménagement du stand...)

- **ATP Pass' Plongée** : Projet.

Objet : Permettre la pratique de l'activité, à partir de nos structures membres (Associations ou SCA), dans le respect du fonctionnement fédéral, par des publics plongeurs déjà qualifiés, sans licence.

Limites :

- * Pack de 4 plongées maximum,
 - * sans limitation de profondeur.
 - * Pas de possibilité de certification de diplôme nécessitant la délivrance préalable de licence.
 - * Validité : 15 septembre.
 - * L'ATP intègre une RC (et une AIA optionnelle à 7 €).
 - * Le prix : 15 €
 - * Le prix du Pass est retranché de celui de la licence si même exercice.
 - * La prise du Pass et de la validation des 4 plongées se fait en amont de l'activité par notre base Intranet.
- Pour vérifier les 4 plongées, c'est un développement de l'ATP sur l'informatique.
Cela ne concerne que les membres de la fédération c'est à dire les associations et les SCA.

Résolution 18/002 :

Vote : Création de l'ATP Pass' Plongée

Pour: 14 Contre : 5 Abstention : 0

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

- **Date** : 15 septembre.

- **Communication** :

- * Campagne de communication cet été sur les produits. Mise en avant des PE12 et des premiers brevets d'apnée.
- * Flyers prévention sécurité : nous sommes en phase de production d'une action de prévention. Flyers produit par la fédération et distribués par la Gendarmerie maritime. Cela concerne 3 comités, Occitanie, PACA et Corse. C'est un montage FFESSM/Gendarmerie maritime/Préfecture Maritime. 50 000 flyers produits, une quinzaine est envoyé à chaque clubs et chaque SCA. Le reste distribué par les pouvoirs publics. Opération coup de poing.

2 – Achat 5 rue du Chantier Marseille (F. Merlo) :

Nous sommes propriétaires depuis le 22 décembre 2017. Les travaux de démolition ont commencé. Une salle de réunion est disponible dès à présent et peut recevoir entre 30 et 40 personnes. Si tout se passe bien la salle du Conseil sera disponible pour le mois de juin. Nous espérons que le CDN du moins d'octobre se passera dans les locaux de la FFESSM.

3 – Points du Trésorier Général (JL. Dindinaud) :

Saison 2017 :

- **Licences** : 139 786 licences en 2017 soit + 296 licences par rapport à 2016 dont : 95 956 licences hommes, 43 830 licences femmes (31,35 %), 123 624 licences adultes, 10 860 licences jeunes, 5 302 licence enfants. Globale stabilité dans le nombre de licences après une perte de 4 618 licences en 2016. Gain dès septembre de 2 528 licences après l'arrêt du dispositif primo licence. Perte au 30 novembre de 1 710 licences. Perte en septembre de 696 licences.
- **Cartes** : Au total, 64 825 cartes soit une hausse de 712 cartes / 2016 qui succède à une baisse de 1 500 cartes versus 2015. 56 510 cartes technique soit 87,2 % des cartes vendues pour 55 359 en 2016 (+ 1 151 cartes) et 56 916 en 2015 (- 406), dont 21 606 cartes niveau 1 fédé, ucpa et autres. 5 238 cartes apnée : - 465 cartes. 1 299 cartes bio : + 101 cartes.
- **Produits** :
 - Chiffre d'affaires de 4 593 385 € en 2017 pour 4 544 102 € en 2016, donc une hausse de 49 283 € versus 2016 (+ 1 %). Baisse de chiffre d'affaires sur trois exercices – 3,7 %.
 - Hausse du nombre de licences (+296) qui succède à une forte baisse de 4 618, nous sommes dans nos prévisions.
 - Ventes de cartes : + 5 636 € par rapport aux prévisions.
 - Baisse des abonnements Subaqua : - 440 abonnements par rapport à 2016.
 - Ventes de fournitures : 174 866 € en baisse de 17 434 € par rapport à nos prévisions.
 - Nous avons un produit exceptionnel de 164 588 € lié à la finalisation du remboursement de l'assurance dans le cadre du sinistre des locaux du 28.
- **Charges** :
 - o Masse salariale : nous avons réalisé une économie par rapport à nos prévisions de 76 644 € sur les salaires et charges (poste d'entraîneur sur 4/12, poste secrétariat polyvalent non recruté).
 - o Achat marchandises : nous dépassons notre prévision de 55 403 € (fournitures fédé renouvelées, cartes CMAS).
 - o Réalisation commissions : - 87 736 € pour un prévisionnel de 996 723 € soit 91,20 % de réalisation.
- Les comptes ne sont pas définitifs, des écritures sont encore en cours avec l'expert-comptable, ils doivent encore être certifiés par notre commissaire aux comptes.
- **Budget prévisionnel 2018** :
 - Tendances licences intégrée au prévisionnel : 124 000 adultes, 11 000 jeunes, 5 300 enfants.
 - Tendances cartes intégrée au prévisionnel : 63 600 cartes payantes.
- **Budget prévisionnel 2018 des commissions nationales** :
 - Proposition budget 2018 : 1 020 000 € à ajuster en fonction des entretiens budgétaires par action.
 - Demande des commissions : 1 149 787 €.
 - Prévisionnel 2018 négocié : 1 020 470 € en hausse de 2,4 % par rapport à 2017.

Résolution 18/003 :

Vote : Prévisionnel 2018 pour les commissions.

Contre : 0 **Abstention** : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

4 – Point du Secrétaire Général et points administratifs (S. Grandjean) :

- Bon retour sur les rapports des commissions pour le CDN.

- Point noir de la communication ; Il reste difficile d'avoir un retour sur les manifestations, les formations des commissions, manque d'infos pour la technique. Travail à faire. Demande lors des déplacements des membres du CDN d'un petit résumé et une ou deux photos pour faire de la communication.

- Calendrier des AG des comités – déplacement du CDN :

- * Bretagne Pays de la Loire – 17 et 18 février : Jean-Louis DINDINAUD
- * Centre – 17 février : Pascal MARC
- * Corse – 17 février : Jo VRIJENS
- * Est - 3 mars : Michel LAMBINET
- * Ile de France – 17 février : Jean-Louis DINDINAUD
- * Ligue des Pays Normands – 17 février : Hélène CARON
- * Hauts de France – 18 février : Myriam ZIANE
- * Occitanie - 10 mars : Pierre DUNAC et Francis MERLO
- * AURA – 10 mars : Jean-Louis BLANCHARD
- * BFC – 24 février : Sylvie GAUCHET

- Calendrier des représentations du CDN lors des championnats : en cours d'élaboration.

- Dans une logique de modernisation et de cohésion générale de notre communication, de ses supports (site internet, Flyers, PLV...) avec le souhait d'avoir une visibilité mise en avant et une mémorisation immédiate de l'identité fédérale, nous avons choisi de rajeunir notre logo. C'est aussi une manière de fêter les 70 ans de la FFESSM.

L'objectif était de l'épurer, le styliser et ainsi faciliter sa lecture pour que toutes les commissions puissent s'y identifier, en respectant le cahier des charges suivant :

- Utiliser les couleurs ; bleu, blanc et rouge
- Conserver la typographie bâton pour éviter la rupture
- Supprimer le jargon fédéral ; commissions, comité

La présentation du logo étant faite avec les projets de ses déclinaisons. Le vote de la résolution est remise au lendemain.

5 – Approbation règlement médical et annexes :

- **Etat des lieux** : Il y a une proposition de travail de la CMPN qui pour 95 % sont des dispositions réglementaires. L'étape de validation juridique a été faite par la commission juridique dont le rôle était de vérifier la conformité législative et réglementaire et non de s'exprimer sur un plan médical ou politique. Il manque un éclairage, des précisions sur quelques points dont certains sont en divergence entre le CDN et la commission Médicale.
- **Rajout** : PESH : Réintégration des dispositions qui ont été négociées avec d'autres fédérations délégataires Handi (FFSA et FFH).

- **Points de divergences** :

* **Jeunes plongeurs entre 8 et 14 ans** : Une décision a été prise par le CDN au mois de septembre. La CMPN s'appuyant sur une donnée de l'ordre des médecins prend le contre-pied de la décision du CDN et fait une autre proposition.

Proposition du CDN : « Pour les jeunes plongeurs en scaphandre entre 8 et 14 ans, un certificat médical de référence figurant en annexe III-1-3 du présent règlement médical est mis à la disposition du médecin rédacteur souhaitant s'y référer. »

Proposition CMPN : « Compte tenu de la réponse du conseil national de l'Ordre des médecins concernant le modèle type de Caci, la CMPN recommande que les visites médicales des jeunes plongeurs entre 8 et 14 ans entrent dans les exceptions au « tout médecin ». (un médecin qualifié en médecine du sport, un médecin qualifié en médecine subaquatique (DIU de médecine subaquatique et hyperbare, DU de médecine subaquatique, DU de médecine de plongée professionnelle et DU de médecine de plongée) ou un médecin fédéral).

Intervention de Frédéric DI MEGLIO : C'est parce que le Conseil de l'ordre des médecins a indiqué que l'utilisation du certificat médical type n'était pas possible, que la Commission Médicale revient sur ce point, sinon elle ne l'aurait pas fait.

Intervention de Pierre DUNAC : Il y a une confusion fallacieuse. Le Conseil de l'ordre des médecins n'a aucun pouvoir réglementaire ni normatif à l'égard des fédérations. Le formulaire type n'est pas imposé aux médecins mais aux licenciés. Si le médecin n'est pas d'accord, il y a la possibilité d'aller voir un autre médecin. Nous ne sommes pas la première fédération à agir ainsi.

Intervention de Jo VRIJENS : la commission médicale souhaite revenir sur un certificat réalisé par un médecin spécifique pour la plongée enfants. Des produits de plongée pour les enfants sans certificat médical (Pack découverte, PE12...) ont été mis en place. Là, nous sommes en train de parler de remettre en cause le certificat fait par un spécialiste, pour délivrer un plongeur de bronze qui effectue une plongée de plus que le pack découverte. On passe d'aucun certificat médical à un certificat médical d'un médecin spécifique. Il ne faut pas fermer des portes que nous avons ouvertes il y a quelques mois.

Intervention de Jean Marc BRONER : Le certificat médical type était déjà le produit d'un consensus qui permettait de dire qu'un certificat médical type existe et qu'on peut s'y référer. La réflexion se pose maintenant sur le fait de maintenir cette obligation de certificat médical type pour les enfants de moins de 14 ans.

Intervention de Frédéric DI MEGLIO : La réponse de Pierre est fondamentale. Ce n'est pas le médecin qui utilise le modèle type mais effectivement la famille de l'enfant qui apporte ce modèle et le fait remplir. C'est très différent. En gardant cet angle-là, il n'y a pas lieu à des modifications.

Intervention de Jean Louis BLANCHARD : C'est le club qui fournit dans la pratique ce certificat à la famille.

Résolution 18/004 :

Vote : Proposition de la CMPN : *La CMPN recommande que les visites médicales des jeunes plongeurs entre 8 et 14 ans entrent dans les exceptions au « Tout médecin » (un médecin qualifié en médecine du sport, un médecin qualifié en médecine subaquatique (DIU de médecine subaquatique et hyperbare, DU de médecine subaquatique, DU de médecine de plongée professionnelle et DU de médecine de plongée) ou un médecin fédéral.*

Pour : 1 Abstention : 0

Vote : Refusé à la majorité des exprimés

Résolution 18/005 :

Vote : Proposition du CDN : *Pour les jeunes plongeurs scaphandre entre 8 et 14 ans un certificat médical de référence figurant en annexe III-1-3 du présent règlement est mis à la disposition du médecin rédacteur souhaitant s'y référer.*

Pour : 20 Abstention : 1 Contre : 1

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

*** Article 10.2 :**

Proposition CMPN : La CMPN conseille aux médecins :

- Utiliser le questionnaire d'aide à la visite médicale et la fiche d'examen médical établi par la CMPN figurant en annexe III-1-4 du présent Règlement Médical et téléchargeable sur le site internet de la commission.
- Utiliser le certificat médical de référence figurant en annexe III-1-3 du présent Règlement médical.

Proposition du CDN : La CMPN rappelle aux médecins qu'ils peuvent :

- Utiliser le questionnaire d'aide à la visite médicale et la fiche d'examen médical établi par la CMPN figurant en annexe III-1-4 du présent Règlement Médical et téléchargeable sur le site internet de la commission.
- Se référer au certificat médical de référence figurant en annexe III-1-3 du présent Règlement médical.

Intervention de Pierre DUNAC : Pour le juge le mot « rappelle » « recommande » et « conseille » n'implique pas la même chose. Quand c'est recommandé il convient de s'y référer. Lorsque c'est un rappel c'est connu et ça n'a pas plus d'implication en termes de responsabilité. Lorsque c'est conseillé, il vaut mieux le faire c'est comme recommandé.

Intervention de Frédéric DI MEGLIO : Je suis un grand défenseur du mot conseillé parce que le mot « conseil » est, en tant que médecin, un acte permanent de mon activité. En permanence le médecin fait de la prévention et il conseille. Ma vie médicale a été faite de 40 ans de conseils. Je suis en faveur du mot Conseil.

Intervention de Pierre DUNAC : Le jour où un médecin se retrouve devant un tribunal la lecture du tribunal va être de dire « Monsieur, le questionnaire d'aide à la visite médicale, vous l'avez utilisé oui ou non ? ». « Non je ne l'ai pas utilisé ». « La CMPN le conseille Monsieur le juge », « donc si la CMPN le conseille c'est qu'il faut l'utiliser ».

C'est une protection que de dire dans le texte « on rappelle qu'il peut l'utiliser » plutôt que de dire « on conseille de l'utiliser » on protège le médecin en écrivant ainsi. C'est une vraie protection en termes de responsabilité.

Résolution 18/006 :

Vote : Position de la CMPN : « *La CMPN conseille aux médecins... »*

Pour : 4 Abstention : 0

Vote : Refusé à la majorité des exprimés

Résolution 18/007 :

Vote : Position du CDN : « *La CMPN rappelle aux médecins... »*

Pour : 19 Abstention : 0

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

*** Article 10-3 :**

Proposition CMPN : La CMPN conseille aux membres et licenciés de privilégier, chaque fois que possible, le recours à un médecin fédéral et ce, même dans les cas où le CACI peut être délivré par tout médecin.

Proposition du CDN : La CMPN rappelle aux membres et licenciés qu'ils peuvent avoir recours à un médecin fédéral et ce même dans les cas où le CACI peut être délivré par tout médecin.

Résolution 18/008 :

Vote : Position de la CMPN : « *La CMPN conseille aux membres et licenciés de privilégier... »*

Pour : 4 Abstention : 0

Vote : Refusé à la majorité des exprimés

Résolution 18/009 :

Vote : Position du CDN : « *La CMPN rappelle aux membres et licenciés qu'ils peuvent avoir recours... »*

Pour : 18 Abstention : 1

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

*** Passage dans l'article 8 – 6^{ème} paragraphe :** Il est écrit :

« Les élus fédéraux, le Directeur Technique National et les membres de l'encadrement technique doivent respecter l'indépendance professionnelle des professionnels de santé vis à vis des décisions « médicales » et, à ce titre, ne pourront exercer sur eux aucune contrainte. » Dans un règlement fédéral on met en doute la probité des élus et des responsables fédéraux. Ce n'est pas admissible. Proposition de suppression de ce paragraphe. C'est une rédaction qui existait déjà dans l'ancien règlement.

Résolution 18/010 :

Vote : suppression de ce paragraphe.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** Conditions de radiation article 8.8.2 :** « ... Cette décision de radiation d'un médecin fédéral est donc du domaine de la compétence des CMPR. » Les paragraphes suivants concernent une procédure particulière lorsque l'on voudrait radier un médecin pour d'autres conditions que celles qui relèvent du défaut de licence. Nous avons un règlement disciplinaire, qui prévoit les conditions dans lesquelles il peut être prononcé une radiation. En vertu de quoi le médecin serait soumis à autre chose que le règlement disciplinaire dès lors qu'on envisage pour d'autres raisons que le défaut de licence, de le radier ? Ce n'est pas la compétence des CMPR. Il y a des organes disciplinaires c'est à eux que l'on doit demander ces radiations. Ce point-là sera revu demain matin.

Intervention de Frédéric DI MEGLIO : Concernant le chapitre V, les modifications qui avaient été demandées par le DTN, par le médecin coordinateur et acceptées par la CMPN n'ont pas été notées dans la version donnée au CDN.

Intervention de Jean Marc BRONER : Toute cette partie n'était pas terminée, le DTN y travaille et ce, en plein accord avec la commission médicale. C'est pour cette raison que cette partie n'a pas été intégrée.

Intervention de Richard THOMAS : Il s'agit de la surveillance médicale réglementaire pour les sportifs de haut niveau, acté en CDN en juin 2016. Nous avons changé de Médecin coordonnateur. Quand il a pris ses fonctions, il a modifié un contenu d'analyse sanguine et rajouté un examen. Ces changements ont été envoyés à la commission médicale. C'était dans le projet de performance fédérale validé par l'Etat. Le médecin coordonnateur et le MFN ont autorité pour décider seuls et de proposer ces changements.

La phase de concertation a bien eu lieu avec la CMPN et il n'y a plus à y revenir **sauf pour les quelques points qui sont, de fait et automatiquement inscrits à l'ordre du jour du prochain CDN, la veille de l'AG, en questions diverses.**

Réunion du samedi 10 février 2018, 9h00-13h00 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline - COSSON Valérie – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre - FURNE Myriam – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle - MERLO Francis – SAVOUREY Patrick – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Jean Michel PONTIER	Médecin Fédéral National
Richard THOMAS	DTN

1 – Approbation règlement médical et annexes (suite) :

*** Conditions de radiation article 8.8.2 :** « Le défaut de licence de l'année en cours entraîne la radiation de droit de la liste des médecins fédéraux. L'article IV.1.2.1.3 § 2d du règlement intérieur de la FFESSM prévoit « qu'il incombe à la CMPN d'assurer l'actualisation du fichier des médecins fédéraux ». Cette décision de radiation d'un médecin fédéral est donc du domaine de compétence des CMPR/CMPN. Pour des raisons d'ordre purement réglementaires tel qu'une demande émanant d'un médecin fédéral lui-même ou une absence de licence pour l'année en cours, le Président de la commission médicale peut procéder lui-même à la radiation du médecin fédéral concerné. **Pour les autres cas, les procédures prévues sont celles définies au règlement disciplinaire.** » Le reste a été supprimé.

Résolution 18/011 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Modèle de certificat médical : il est prêt et sera appelé formulaire type. Jusqu'à l'AG l'ancien modèle de certificat médical perdurera et au CDN de l'AG le nouveau formulaire sera voté et mis en ligne.

2 – Adoption du nouveau logo de la FFESSM :

Présentation du nouveau logo de la FFESSM.

Résolution 18/012 :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Félicitations à celles et ceux qui ont travaillé sur ce projet. Préconisation : il va apparaître progressivement. Souplesse dans la transition entre l'ancien logo et le nouveau. La charte graphique et les déclinaisons sont en cours de finalisation.

3 – Bilan qualitatif des activités des SCA ; rubrique d'offres et demandes d'emploi (Jo VRIJENS) :

* Mise en place de la 1^{ère} réunion des représentants SCA le 24 février en présence d'Alain DELMAS.

Objectifs :

- Point avec les représentants des SCA, les demandes des SCA et les attentes de la fédération.
- Discussion sur les problématiques.

Bon retour des régions sur la représentation de chaque région.

* Développement de la rubrique « bourse d'emploi » en préparation sur le Coin des Pro et en attente de validation au niveau budget.

Le cahier des charges a été fait et les appels d'offres aussi. Nous allons faire jouer la concurrence. Il reste le calage budgétaire. Cette bourse de l'emploi sera ouverte aux employeurs associatifs ce n'est pas que pour les SCA.

4 – Communication fédérale :

- Bilan intermédiaire des actions du Groupe Communication (C. CELLI) :

Refonte du flyer de présentation de la FFESSM pour dynamiser l'image de la FFESSM et développer une stratégie de communication grand public. Présentation des nouveaux flyers commissions. Travaille sur le mot « Technique » ; c'est « plongée » qui parle aux gens. Adaptation de la communication.

- Point d'étape concernant la refonte du site internet (AE. CURE et F. LIZERO) :

Objectifs :

- Donner une meilleure visibilité à la FFESSM sur le web en proposant une plateforme accessible, simple et ergonomique. Le nouveau site devra ainsi être pensé de façon à simplifier la recherche d'information pour l'utilisateur.
- Offrir de nouveaux services, en mode dynamique, à l'usage des commissions nationales, des organes déconcentrés, des clubs, des licenciés et du public en général.
- Concevoir un outil évolutif qui permette au fil des années d'adapter l'offre aux besoins et aux attentes des utilisateurs. Le site devra ainsi être conçu de façon à simplifier les évolutions futures (architecture, choix de la technologie, conception...).
- Donner une haute autonomie aux administrateurs du site. Le site devra permettre aux administrateurs de mettre à jour son contenu courant et l'organisation du site sans qu'il soit nécessaire de solliciter l'agence.

Enjeux :

- Plus qu'un simple site internet, le site de la FFESSM doit pouvoir offrir une vision d'un site institutionnel, une approche communicante et « vendeuse » auprès du grand public, une lisibilité des actions et activités, de nouveaux services au bénéfice des licenciés, clubs et comités, des fonctionnalités dynamiques, une ergonomie moderne et responsive.
- Un foisonnement important d'information à réorganiser et à rendre accessible quel que soit le profil et le besoin.
- Offrir de nouveaux services tout en conservant une cohérence d'ensemble.
- Choix d'un outil ouvert et évolutif permettant d'intégrer les demandes fonctionnelles au fil de l'eau.
- Réorienter la charte éditoriale vers une approche marketing et communication tout en optimisant le référencement naturel.
- Prise en compte des obligations en matière de RGPD et accessibilité des sites.

Méthodologie :

- Méthode AGILE.
- Développement séquencé par module.
- Pilotage de projet.
- Collecte des besoins et contenus.

- Validation maquette et contenus.

Calendrier et stratégie de projet : Septembre 2018 : mise en service site vitrine.

5 – Convention d'Objectifs (R. THOMAS) :

L'État a revu complètement son accompagnement des fédérations. Ils ont sanctuarisé la partie haut niveau suite à la validation des projets de performances. Même périmètre, à peu près 175 000 € qui comprend : l'accompagnement des collectifs équipe de France, le fonctionnement de la filière (structures pôle...), suivi sanitaire des équipes de France et la surveillance médicale réglementaire. Ce qui représente un peu plus de la moitié de la CO qui nous lie avec l'État en termes de volume financier.

Ensuite nous allons fonctionner avec des appels à projets qui doivent intégrer des orientations ministérielles qui sont au nombre de 6 :

- Développement de la pratique d'APS pour tous tout au long de la vie.
- Lutte contre les discriminations.
- Promotion de la santé par le sport.
- Coopération internationale.
- Enjeux de la formation et de l'emploi.
- Innovation.

L'État va regarder si notre projet de développement est traversé par ces orientations.

Au niveau territorial, ils déclinent ce qui se fait au niveau national et même dans les collectivités. Il faut qu'on soit assez prudent sur ce que l'on rend, d'ailleurs certains membres du CDN vont être mis à contribution pour valoriser ce qui nous différencie des autres. Travail au niveau des régions pour la déclinaison. Tout doit être cohérent.

Point sur le CNDS.

6 – Point sur l'avancée du règlement sportif (R. THOMAS) :

Les règlements techniques doivent être la traduction de notre projet fédéral notamment dans le sens du développement. Il faut clarifier tout cela et donner de la lisibilité et contribuer à l'accessibilité de nos pratiques. Cela impacte les formats de nos organisations. 2 axes : sports de compétitions et manifestations open.

Début 2019, la NAP le règlement sera bouclé. Toutes les commissions sont en train de travailler sur ce dossier.

7 – CIAA (P. SAVOUREY) :

Le 26 janvier 2018 a eu lieu l'AG des Présidents constitutive du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques.

La FFESSM et la Fédération de Triathlon sont les propulseurs de cette fusée, l'étage central étant la FFN.

Objectif du CIAA : Travailler ensemble entre fédérations et groupements professionnels mais aussi d'une voie commune avec l'administration.

Il a été procédé à l'élection d'un président, celui de la FFN, et de 4 vice-présidents en charge de 4 commissions ou de groupes de travail :

- Sport et handicap.
- Équipements (conception et réalisation des équipements aquatiques).
- Formation des cadres.
- Organisation des pratiques et de l'apprentissage (présidé par Jean Louis BLANCHARD).
Expert technique Anne-Edith CURE.

Début des travaux en avril.

8 – Comment faire vivre la Convention avec l'Éducation Nationale et l'UNSS (H. CARON) :

- Mercredi 7 février 2018 – Championnats UNSS d'activités subaquatiques en Normandie à Condé-sur-Noireau : 108 inscrits, un vrai succès pour cette 3^{ème} éditions. Séparation des épreuves entre collèges et lycées.
- Il n'est pas encore spontané pour les dirigeants UNSS d'accepter la présence fédérale.
- Ils ont besoin de se voir proposer une liste de choses concrètes que l'on peut apporter pour l'organisation. Faire connaître notre fédération.
- Besoin de recenser les projets en cours au sein de l'Éducation Nationale, leurs objectifs, les difficultés rencontrés.
- Projets transversaux, avec un apport théorique pour une certification qualifiante : souvent enseignant/moniteur FFESSM.
- Projets UNSS de découverte : enseignants pas du tout spécialistes.
- Besoin de créer un logo pour faire exister les activités subaquatiques.
- Besoin d'aider les profs d'EPS à promouvoir : projet de clip Vidéo de présentation des activités subaquatiques UNSS à diffuser dans les halls et cantines, des établissements scolaires en début d'année. Un clip avait déjà été créé. Il faut s'en servir en attendant de créer quelque chose. Il y a des autres vidéos sur les jeunes à disposition au comité Pyrénées Méditerranée.

Obstacle majeur : matériel nécessaire PMT, cible basculante, arbalètes, crosses de hockey, palets, mannequin.

1^{ère} proposition :

- Co-financement FFESSM/Éducation National/UNSS pour un nombre limité de projets par région. Objectif : aider au lancement des activités subaquatiques en UNSS (projet de découverte) en priorité faire baisser les coûts pour les élèves. Partenariat avec Décathlon pour les kits PMT, arbalètes... Travail sur un porte-cible plus léger et facilement transportable : objectifs : faciliter l'utilisation réduire les coûts.

2^{ème} proposition :

- Pour les projets avec une certification qualifiante, si action en partenariat avec un club FFESSM. La carte CMAS à prix coûtant. Un geste vers nos futurs plongeurs. S'ils sont certifiés, ils vont avoir envie de continuer et vont aller dans nos clubs.

Intervention du Président : Pas de délivrances d'un niveau 1 sans licence. Il y a d'autres produits à la fédération pour les débutants et les jeunes il faut s'en servir.

Présentation du budget. Il faut marquer la présence de la FFESSM lors des championnats UNSS. Proposition de réalisation de Trophées pour les activités subaquatiques. L'éducation nationale finance les médailles.

Consultation des régions et d'un groupe de travail pour une validation future. Le trésorier, Pascal MARC, le secrétaire général.

Réunion avec les porteurs de projets.

9 – Développement Durable (S. GAUCHET) :

- **Politiques publiques :**

Stratégie plongée méditerranée :

Point d'information sur la Stratégie plongée Méditerranée. Sujet déjà présenté au dernier CDN. Pilotage : DIRM et Agence française pour la biodiversité. Contexte réglementaire : Directive cadre stratégie pour le milieu marin et plan d'actions pour le milieu marin.

Cadre de référence pour : la protection du milieu, le maintien du bon état écologique, l'utilisation durable des ressources marines, la gestion des activités liées à la mer et au littoral.

- 2016/2017 : Réalisation d'un état des lieux de la plongée,
- 2017 : définition de mesures, présentées le 8 février 2018 avec 5 objectifs, 29 actions et les priorités de l'Etat. Ce plan d'actions a été présenté en présence des CODEP et comités régionaux très mobilisés depuis le mois de septembre.
- Suites FFESSM par action (avec OD et commissions) : priorités, niveau territorial concerné, modalités de mise en œuvre (court, moyen, long terme), outils mobilisables, moyens éventuels.

Par rapport à une présence assez forte de la FFESSM on a des résultats aujourd'hui qui sont relativement ouverts sur des pistes de travail, nous avons des garanties du fait qu'aucune mesure ne sera prescriptive, donc n'entraînera d'obligation pour les usagers ou pour les clubs ou pour les comités concernés. Mesures d'information, de sensibilisation. Travail sur la position de la FFESSM dans ce projet. L'État attend le retour pour début avril. L'intérêt de ce processus c'est que nous ne sommes pas obligés d'approuver cette stratégie de manière globale elle appartient à l'État.

Intervention de Frédéric DI MEGLIO : Ce dossier qui est la stratégie de la gestion durable des sites de plongée est un dossier important, qui est destiné à la façade méditerranéenne mais qui a vocation à être déclinée à toutes les façades. Présence forte de la FFESSM au travers des CODEP et des régions. Position forte de la FFESSM dans les différents projets.

- Contractualisation éventuelle avec l'AFB.

Conseil national mer et littoraux :

Stratégie par façade, travail sur l'ensemble des activités en mer, quelles sont les stratégies de l'État concernant le développement du bon état écologique du milieu marin mais également des activités socio-économiques sur le milieu marin. Les représentants des 4 comités de façade ont été saisis d'un document stratégique qui définit les grandes orientations prioritaires pour l'avenir. Document de synthèse. Ces grandes orientations ne donnent pas de place particulière aux activités subaquatiques puisque nous ne sommes pas à la même échelle que les enjeux pour les transports maritimes, pour la défense... Néanmoins, l'accent donné à tel ou tel volet de ces activités peut avoir des incidences sur les conditions d'accès aux sites de plongée puisqu'il peut y avoir concurrence sur certains sites entre la volonté de l'État de développer telle ou telle activité et potentiellement à la capacité que l'on pourrait avoir pour accéder en mer. Exemple : développement des champs éoliens. L'État vient de finaliser ces documents, il ouvre aujourd'hui à l'échelle de chaque façade une consultation de tous les usagers via une plateforme web et un certain nombre de réunions de concertation locale. Réunion avec tous les représentants de façade FFESSM pour identifier les points, façade par façade, sur lesquels il est important que l'on sollicite nos clubs, nos licenciés et l'ensemble de nos représentants, pour se mobiliser soit dans ces réunions de concertation soit sur la plateforme web et porter un message commun. Il faut qu'on le prépare ces messages avant diffusion.

Enjeux sur ce projet : faire exister les activités subaquatiques en mer au sein des champs d'activités pour conserver l'accès à nos sites de pratiques.

Politique du Ministère des Sports :

Lancement des 15 engagements pour des manifestations sportives écoresponsables. Le ministère a sollicité toutes les fédérations. Le processus est adapté aux très grosses manifestations, nous ne sommes pas tout à fait sur la même échelle en termes de moyen, en termes de public ou en termes d'impact, en revanche, il nous semble tout à fait possible, moyennant d'avoir des objectifs proportionnés à l'envergure de nos compétitions, d'y adhérer. Le Président répondra à la Ministre au sujet de notre participation.

Nous allons avoir une opération test cette année pour mettre en place la méthodologie autour du championnat de France, nous proposerons en lien étroit avec le DTN à toutes nos commissions de pouvoir décliner à l'échelle de leurs propres manifestations cette méthodologie interne.

- **Actions fédérales :**

Label Ecosub Olympiade 2017/2020 :

Examen des demandes – pour approbation. Réception de 21 demandes de renouvellements et de 6 nouvelles candidatures. Proposition du comité de suivi : 21 renouvellements et 4 nouvelles labellisations.

Les 4 candidatures retenues : Club CSV (Carpentras), Club subaquatique du Léman (Thonon) Club SAM section subaquatique (Mérignac), Club USPP (Le Pontet).

2 demandes en attente : SCA Aquablue plongée de Banyuls et un réexamen ultérieur pour l'ASPTT Grand Lyon.

Résolution 18/013 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Partenariats :**

Longitude 181 : ONG sur la protection des océans. Partenariat très ancien autour de la charte du plongeur responsable qui elle-même est inscrite dans nos référentiels de formation. Partenariat plus récent avec la diffusion d'un guide des sites et centres de plongée écoresponsables. La poursuite du partenariat est en attente de décision puisque insatisfaisant à ce jour. Situation difficile face à un souhait d'être plus indépendants. Par exemple si la charte du plongeur responsable venait à être modifiée, nous ne serions sans doute pas consultés. Chantier à venir.

Point d'étape : le partenariat n'existe plus, problèmes dans les relations (absence de la FFESSM dans les sujets pêche sous-marine, rando sub...). Ce point sera à l'ordre du jour du CDN de Juin.

Agences française de la biodiversité (anciennement Agences des aires marines protégées) : Une convention pourrait se voir renouveler, qui intégrera ou pas nos engagements dans le cadre de la stratégie, volet sciences participatives, volets de sensibilisation... Enjeux financier potentiel puisqu'au Salon nous avons eu une réunion où ils se disaient prêts à encourager les sciences participatives à financer un carnet de plongée en ligne qui serait pour eux le support de facilitation de la collecte d'information. Il y avait urgence de leur côté.

Contact avec le WWF : ONG institutionnelle, bénéficie d'image assez positive. Il y a une prise de contact. Tout reste à construire.

10 – Présentation de l'activité mermaiding (M. LAMBINET) :

Le phénomène prend de l'ampleur et se pratique en fosse, en piscine sur toute la France.

Quelques sirènes pros : programme d'apprentissage dans les écoles primaires. Plusieurs articles de presse sur ce sujet.

Questions à ce sujet : sur la femme, la représentation, les valeurs.

Des points communs : Grande maîtrise de l'eau, Activité qui touche tous les âges, Présence de la sirène dans le logo CMAS.

Que faire : interdire ou accompagner.

Accompagnement de l'activité émergente. Il est urgent d'essayer de les intégrer. C'est une activité trans-commissions. Il faut y réfléchir.

Premier axe de travail : sécurisation de la pratique.

Résolution 18/014 :

Vote : Accord de principe pour une possible intégration de cette activité émergente.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Pour établir un premier contact et rencontrer les pratiquants, l'approche par les fabricants de matériel spécifique paraît intéressante ? Projet de dossier dans Subaqua et dans Facebook. Proposition d'une démonstration lors du championnat de France.

11 – Partenariats avec les équipementiers et projets : point d'étape :

Le partenariat Beuchot : concerne toutes les équipes de France (côté protocole).

Initialement nous avons traité toutes les activités sauf celles liées au scaphandre.

Évolution du partenariat : Il est globalement satisfaisant.

Deuxième axe : toute la dimension prescripteur et des tests avec l'équipe de France d'apnée et de tir.

12 – Féminisation (M. MASSEL – M. ZIANE) :

Depuis le dernier CDN de septembre 2017 :

- Participation aux 4èmes Trophées du Sport Féminin, organisés par Femix'Sports, avec proposition de 2 candidatures parmi cinq catégories : l'une pour le prix de l'engagement sportif et la seconde pour le prix de l'arbitrage féminin.

- Présence samedi 2 décembre pour la remise du prix de l'Arbitrage Féminin pour Marie Paule GELLE, MEF2 et juge fédérale d'apnée 2^{ème} degré, à l'issue de la Women's Cup (tournoi international de rugby fauteuil féminin) à Paris.

- Participation à la newsletter DD diffusée en novembre, puis celle de fin décembre.
 - Prise de contact avec des référents féminisation et élaboration d'un questionnaire pour le prochain Salon de la Plongée.
- Objectif : vérifier l'évolution de l'image de la plongée auprès des femmes, collecter des idées d'actions, recenser des attentes spécifiques...

Questionnaire sur le Salon de la plongée :

- relais 5 personnes à l'accueil du stand FFESSM (merci Olivier) dans les allées du salon
- sur tablette ipad/sur Smartphone : un formulaire Google form
- 507 entrées,
- Très grande couverture géographique
- Préparation d'un article avec les résultats et impressions des enquêteuses.

Présentation des résultats.

En résumé :

- Progression pas assez visible
- Les femmes savent ce qu'elles veulent mais ont besoin de reconnaissance et d'encouragement.
- L'adaptation des structures est perfectible
- L'organisation familiale reste un frein majoritaire
- Préparation d'un article avec résultats et impressions des enquêteuses.

Mais la véritable question de la féminisation reste d'abord de nature sociétale avant d'être strictement fédérale.

Mise en place d'une affiche sur Facebook et une newsletter.

Etat des lieux au mois de juin sur les bases fédérales.

13 – Sport et Santé : avancée du dossier (V. COSSON et F. DI MEGLIO) :

Présentation.

Constat : 51 fédérations sont référencées par le CNOSE, 30 fédérations sportives sont impliquées dans ce dossier Sport et Santé. Retard à rattraper pour la FFESSM.

Proposition de travail :

- Contacter le Comité National Olympique et Sportif Français et établir le dossier « Sport Santé ».
- Adjoindre une aide fédérale administrative et technique.
- Définir un slogan.
- Définir les disciplines fédérales à mobiliser sur ce dossier.
- Référencer nos structures fédérales pratiquant ou acceptant de pratiquer ce type d'accueil.
- Prévoir la formation des encadrants qui accueilleront les personnes malades.
- Référencés les cibles à contacter afin de promouvoir notre slogan.
- Organiser la communication.

Pathologies concernées à ce jour pour l'Activité Physique Adaptée :

- Maladies métaboliques : Diabète de type 2 (non insulino-dépendant) et Obésité.
- Maladies cardio-vasculaires : HTA et Coronaropathie.
- Cancérologie (suites K sein, colon, prostate, poumon..)
- Prévention effets du vieillissement des seniors.

Présentation du formulaire spécifique de prescription APA.

Protocoles proposés pour chaque pathologie :

- Niveau 1 : programme APS type loisir sans précautions particulières
- Niveau 2 : programme APS Sport et Santé pour public nécessitant certaines précautions. La FFESSM va s'attaquer au niveau 2.
- Niveau 3 : programme pour public très fragile.

Public cibles :

- Adolescents et adultes

Cibles professionnelles : Médecins, médecins scolaire, établissement de Médecine Physique et de Réadaptation, Kinésithérapeutes, Psychiatres/Psychologues ?

Informers les encadrants sur les 7 compétences à avoir :

- Être capable d'encourager l'adoption de comportements favorables à la santé.
- Mettre en œuvre l'évaluation de la personne propre à la pratique physique envisagée (...).
- Concevoir une séance d'activité physique en suscitant participation et adhésion du patient.
- Mettre en œuvre un programme pour évaluer la pratique et ses progrès.
- Détecter signes d'intolérance et transmettre si besoin des infos au prescripteur.
- Évaluer les bénéfices attendus du programme.
- Réagir face à un accident au cours de la pratique (attestation PSC1)
- Connaître les caractéristiques très générales de ces pathologies chroniques
 - ➔ nécessité de l'adhésion du club accueillant
 - ➔ nécessité d'un module de formation sur l'APA pour nos cadres

Pour continuer la réflexion : Caractéristiques de l'activité dans sa pratique « Sport et Santé » :

- Intérêts potentiels et impacts de la discipline sur la santé.

- Risques et Contre-Indications de la discipline dans sa pratique Sport Santé
- Objectifs thérapeutiques
- Adaptations et précautions
- Protocoles d'activités.

Intervention de Jean Michel PONTIER : axe d'ouverture vers les médecins fédéraux que ce soit des acteurs pour que ce projet soit scientifique. Il faut que ce dossier ait une valeur ajoutée. Une vraie valeur scientifique ajoutée.

Pour faire passer le message : Site Web FFESSM, newsletters, facebook.....

Le Slogan : « A vos palmes, prêts, santé » :

- Palmes vers son bien être (toutes disciplines) (niveau 1 du protocole)
- Palmer vers sa santé (prescription thérapeutique) (niveau 2 du protocole)

Travail sur un annuaire pour tous les médecins. Mise en avant dans le guide de prescription des nombreux avantages de notre milieu subaquatique.

Lancement d'une enquête et demander à nos clubs ce qui est déjà fait. Travailler sur un logo visuel.

Résolution 18/015 :

Vote : Orientation choisie et slogan.

Contre : 0 **Abstention :** 0

Vote : Adoptée à l'unanimité des exprimés

14 – Administratif (JM BRONER) :

- Validation de la Charte éthique : imposée par la loi, elle doit s'inspirer de celle du CNOSF.

Résolution 18/016 :

Vote :

Contre : 0 **Abstention :** 0

Vote : Adoptée à l'unanimité des exprimés

- Mise en application de la résolution concernant les catégories de membres de l'Assemblée Générale suivant l'article III.1.5 du règlement intérieur et régies municipales :
Information. Un dossier en attente dans la région parisienne. Il sera validé rapidement.

- Réflexion sur le fonctionnement du Conseil des Sages :

Point sur le processus des demandes. La personne doit être présentée par deux parrains et la candidature validée par le CDN. Ensuite la personne est proposée en AG.

Autre que la candidature de Mr Georges PARQUIER déjà adoptée par le Comité Directeur National et ainsi proposée au vote de la prochaine AG, de nombreuses demandes sont arrivées à la fédération depuis le dernier CDN rendant nécessaire l'éventualité d'une réflexion autour de la régulation des candidatures à l'instar de celles des Instructeurs nationaux de la CTN-

Un vote à bulletin secret sera organisé le dimanche concernant le seul dossier complet, celui de Mr Laurent CAILLÈRE.

Les autres dossiers doivent être complétés pour une présentation éventuelle à l'AG de l'année prochaine.

Réunion du samedi 10 février 2018, 15h00-20h00 Comité Directeur National élargi

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline - COSSON Valérie – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre - FURNE Myriam – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle - MERLO Francis – SAVOUREY Patrick – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Assistaient également :

Jean AZEMARD	Conseil des Sages
Dominique BOUVIER	Référent Jeunes FFESSM
Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
François PAULHAC	Référent Secourisme FFESSM
Jean Michel PONTIER	Médecin Fédéral National
Richard THOMAS	DTN

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Bernard LABBE	Aquitaine Limousin Poitou Charente – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France Picardie
- Mr Philippe DAVID – représenté par Jean OLIVE (Pst Adjoint)	Ligue des Pays Normands – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Lucien LOUISON	Martinique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Nord Pas-de-Calais
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Daniel RICCARDI	Auvergne Rhône Alpes
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Frédéric DI MEGLIO	Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Pyrénées Méditerranée

Présidents Commissions Nationales :

- Mr Thiery BERTRAND	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Mr Tony MERLE	Juridique
- Dr Anne HENCKES	Médicale et de Prévention
- Mr Claude PHILIPPE	Nage avec Palmes
- Mr Patrick DUPRAT	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE	Pêche Sous-Marine
- Mr Patrick RAGOT	Photo Vidéo
- Mr Vincent JEANNOT	Plongée Souterraine – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bob SEVERIN	Plongée Sportive en Piscine
- Mr Eric HEBERT	Technique
- Mr Stéphane LEGER	Tir sur Cible Sub

1 – Point du Président (JL.Blanchard) :

Rappel des points présentés en CDN restreint.

2 – Points du Trésorier Général (JL. Dindinaud) :

Présentation du bilan du Trésorier et budget prévisionnel (voir CDN restreint).

3 – Point du Secrétaire Général et points administratifs (S.Grandjean) :

- Point sur les rapports des commissions : remerciements pour l'envoi des rapports quasiment dans les temps.
Les rapports sont encore trop volumineux, il faut une meilleure synthèse.

- Dates :

AG les 23, 24 et 25 mars à Amnéville. Retour des rapports au 28 février.

1^{er} au 3 juin CDN à Montluçon avec les Présidents de Régions.

5 au 7 octobre à Marseille avec les régions et commissions dans les nouveaux locaux.

Présentation du nouveau logo de la FFESSM -> Intégration progressive.

Point sur la communication et l'arrivée du site. Travail avec les commissions dans un deuxième temps sur leurs propres sites.

4 – Bilan Salon de la Plongée (O. MAIRE) :

Quelques chiffres du salon 2018 : Un énorme gâteau d'anniversaire dans l'eau du bassin. 60 606 visiteurs soit 4 % de plus que l'an dernier. 416 exposants dont la FFESSM, la boutique Subaqua et Handisub. Beaucoup de communication presse, radio TV et Internet.

Rendez-vous pour le 21^{ème} salon du 11 au 14 janvier 2019.

Le Stand fédéral :

- Les points revus : visibilité extérieure (+ de lumière, +de couleurs, + de hauteur) et l'accueil des VIP (emplacement dédié, visibilité des partenaires)
- Un stand facilement identifiable, visible et portant l'image fédérale.
- Présentation des points forts.
- Présentation des points faibles : Encore trop de réunions de nos commissions ou groupes de travail (tables et chaises monopolisées, bureau du président occupé, réunions qui se prolongent pendant les interventions du Président).
- Le standiste a bien géré nos demandes de modifications de l'an passé, quelques détails peuvent encore être améliorés.

Merci aux bénévoles et au personnel fédéral.

L'apéritif des régions : Merci aux régions PACA, Occitanie, Aquitaine Limousin Poitou Charentes, Les Hautes de France, Bourgogne Franche Comté, Auvergne Rhône Alpes, Corse, Martinique, Ile de France.

Le Bassin géré par le comité II de de France. 337 baptêmes, 64 recycleurs, 210 Apnée, 91 tir sur cible, 237 scolaires.

Les chemises salon sont valables 2 années.

Demande de petites vidéos aux régions pour le prochain Salon.

5 – Questions et interventions des régions :

Les assises des OD seront renouvelées en 2019.

* **Question du Comité Corse** : Possibilité que les diffusions des rapports soient envoyées aux Présidents de Régions également pour le CDN. Accord en rappelant que ce n'est qu'une information, ces rapports ne seront exécutifs qu'après validation du CDN.

Questions Comité EST :

* Question concernant le TIV : Création d'un outil qui permette d'extraire les listes TIV au sein des Régions et CODEP pour le recyclage. Elle sera prise en compte. Fin mars les nouvelles modifications seront en ligne.

* Question concernant le salon de la plongée : Participation des bases fédérales ? Est-ce que l'on fait un village des bases fédérales ou on essaye de monter un projet commun. Groupe de travail lors de l'AG. Point sur l'historique de la présence des Bases sur le Salon.

* EPI : questions concernant les attendus des autorités de tutelle. Quelle est la responsabilité des clubs associatifs dans ce cadre.

Réponse : D'abord, il semble important de lire l'ensemble du dossier sur le site fédéral qui répond à l'essentiel des questions. Le Code du Sport prévoit un certain nombre d'obligations mais laisse également la place à l'interprétation. Les textes impactent l'ensemble des Établissements d'APS, c'est à dire, à la Ffessm, les Sca et les Associations.

* Organisation jeunes régionales : Jusqu'à la dernière mandature la fédération participait à ces actions dans les régions.

Demande de reconduction de ces opérations.

Relance des opérations jeunes.

Résolution 18/017 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adoptée à l'unanimité des exprimés

Reconduction de ce dossier dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Questions Comité Provence Alpes :

* Une nouvelle réunion du Conseil des régions est-elle programmée en 2019 ?

Ce n'est pas opportun car il y aura de nouvelles assises et les rencontres lors de l'AG. Assises en 2019.

6 – Présentation du projet de performance fédéral 2017/2018 (R. THOMAS) :

Le PPF a été validé par le Ministère des Sports (arrêté ministériel le 19 décembre).

Rappels : Point sur les résultats aux championnats du monde de 2013 à 2016.

La NAP est un sport professionnel dans de nombreux pays. Gros travail sur la relève nécessaire. Fragilité des résultats. Difficulté d'accès aux équipements et manque de professionnalisation de l'encadrement.

La moindre défaillance d'un nageur « star » et la France perd toute chance de figurer dans le top 10 au rang des médailles. Manque de préparation des équipes de France. Erreurs stratégiques, surcharge de l'élite, cohésion de groupe difficile, non investissement des épreuves à faible densité.

Objectifs sportifs : Faire progresser le rang de la France au plan mondial. Obtenir lors du championnat de Monde 2020 des quotas permettant de participer aux Jeux Mondiaux 2021.

Programme d'actions :

Besoin minimum :

- Collectifs nationaux :
 - 3 stages de 4 jours (dont 1 de PPG)

- 1 confrontation internationale (prise de repères): manche de Coupe du Monde des clubs, compétition internationale open...
- Equipes de France :
 - 2 regroupements 2 jours avec thématique (relais – LD...)
 - 1 stage final de 4 jours préparatoire à l'échéance terminale (durée réévaluée en fonction du lieu d'organisation du championnat ciblé : décalage horaire (jetlag))
- Accompagnement en préparation physique et mentale
- Accompagnement médical (suivi de l'entraînement)

Principes essentiels :

Ne pas refaire toujours la même chose pour espérer des résultats différents. Faire « mieux » et pas uniquement « plus ». Se projeter pour s'inscrire dans la durée

- **La cohérence** : l'organisation et le fonctionnement de chaque structure du PPF (cahier des charges) s'appuie sur une logique de progression des sportifs dont chaque étape est qualifiée à partir de critères de performance
- **La rigueur**: le respect d'un cahier des charges imposé aux structures identifiées dans le PPF (clubs et pôles)
- **La permanence** : les sportifs sont suivis, accompagnés et aidés tout au long de l'année
- **L'équilibre** : chaque sportif doit retirer des avantages de son passage par un pôle (progrès sportif, réussite scolaire, insertion socio-professionnelle et épanouissement personnel).

Stratégie et projet d'action.

Rôle de la fédération : La cohérence de la filière et l'excellence sportive.

Rappel des principes de labellisation des structures (clubs – pôles) et des cahiers des charges associés

- Accès à la compétition : Club formateur de niveau 1 : 26 clubs formateurs de niveau 1.
- Accès au haut niveau : Club de formateur de niveau 2 : 13 clubs formateurs de niveau 2.
- Excellence sportive : Club Elite : 5 clubs élite et 2 projets de Pôle France.

Rôle des OD : La déclinaison de la politique de haut niveau ; l'accès à la compétition et au haut niveau.

Financement du PPF : CO, recherche de nouveaux partenaires, maintien de l'autofinancement de la fédération, collectivités.

Tous ces éléments seront adressés aux Présidents de régions.

7 – Développement Durable, point en cours (S.GAUCHET) :

* **Information concernant les commissions sportives** : Le Ministère des sports a mis en place en 2017 une charte des 15 engagements éco responsables des organisateurs d'événements. La Ministre nous a sollicité pour que la fédération adhère à cette charte à l'occasion d'une signature officielle. Cela va donner de la visibilité de la reconnaissance à l'engagement de la fédération. Au travers de ces 15 engagements, il s'agira pour nous de traduire lors de nos championnats la manière dont on décline, on met en place nos engagements en matière d'éco responsabilité, que ce soit dans le domaine social, ou dans le domaine environnemental.

Opération test avec le championnat de France, mais toutes les commissions sportives sont encouragées de manière volontaire à mettre en place ces 15 engagements. Aide pour les commissions pour la mise en place. Élaboration d'un document plus opérationnel.

* **Comités régionaux de façade** : L'Etat est en train de finaliser ces documents stratégiques de façade, qui sont des documents qui donnent des priorités en terme de développement de certaines activités économiques de protection. Les activités subaquatiques ne sont pas mentionnées de manière explicite dans ces documents, néanmoins certains de ces grands enjeux, peuvent entrer en concurrence avec la pratique de certaines activités subaquatiques notamment sur certains sites de pratique. Il y a une consultation qui vient d'être ouverte par l'Etat via une plateforme web et via un certain nombre de réunions sur chaque façade. Réunion à laquelle nous vous inviterons à vous mobiliser ou à identifier localement quelles sont les points particuliers sur lesquels vous souhaitez attirer l'attention de l'Etat. Le sujet important est le sujet éolien en mer.

8 – Championnats Montluçon 2018 : point d'étape (B. SEVERIN) :

Championnat de France des sports subaquatiques au Centre Aqualudique de la Loue (agglomération de Montluçon).

NAP – Apnée et Tir du 10 au 13 mai.

Hockey sub du 18 au 20 mai.

Plongée Sportive en Piscine les 2 et 3 juin.

Présentation des installations et du planning.

Organisation d'une soirée à l'Athanon le 2 juin 2018. Réunion du CDN lors du championnat de PSP.

Point sur les besoins en matériel.

Stand DD : le 3^{ème} WE

Stand Boutique le 1^{er} et le 3^{ème} WE.

Point sur les tee-shirts championnat de France.

Demande aux commissions si quelques personnes peuvent aider à la mise en place des championnats (banderoles...)

Présentation au CDN du mois de juin pour les championnats 2019 Limoges.

9 – Activité Jeunes (D. BOUVIER) :

Plan d'action pour la mission activités subaquatiques jeunes de la FFESSM mandature 2017-2021 et prévisionnel RIPE 2018.

Le point de départ et les éléments de diagnostic :

- Axes du programme 2017/2021 de la FFESSM
- Audit de la pratique des jeunes à la FFESSM mars 2009, extrait des 15 freins identifiés
- Etat des lieux sommaire 2017 de la visibilité d'un axe jeune sur le site des commissions nationales (cursus, supports, compétitions...)
- Etat des lieux sommaire 2017 de la visibilité d'un axe jeune sur le site des Comités Régionaux.
- Supports FFESSM spécifiques jeunes récents (2010/2016).
- Quelques données chiffrées actualisées 2008/2016 (licences, certifications).

Présentation de données chiffrées.

Les objectifs stratégiques 2017 2021

1- Augmenter et améliorer l'accueil du public jeune en développant une offre spécifique et adaptée (cf chapitre mixité sociale et générationnelle, programme JL Blanchard)

2- Positionner la FFESSM comme membre de la communauté éducative, complémentaire au tissu scolaire et familial. Développer sa contribution culturelle et éducative (cf chapitre mobiliser le public de demain, les jeunes, programme JL Blanchard)

3- Promouvoir auprès des jeunes les valeurs de démocratie, amitié, tolérance et respect, grâce au sport de haut niveau, et leur savoir être compétitif, dépassement, respect des règles et des autres (cf chapitre haut niveau, programme JL Blanchard)

4- Développer la notoriété de la FFESSM auprès des jeunes, et le sentiment d'appartenance à la Fédération et la fierté d'être à la FFESSM (cf chapitre développer et moderniser la communication, programme JL Blanchard)

Arbres d'objectifs :

Axe 1 : La formation et les contenus : agir pour augmenter le nombre de licenciés jeunes et de cartes impliqués en direction des jeunes.

Axe 2 : La structuration de l'action en direction des jeunes : Décliner la politique Fédérale jeunes au niveau des OD et commissions nationales.

Axe 3 : Les pratiques compétitives : Augmenter le nombre de compétiteurs et compétitions jeunes dans les disciplines.

Axe 4 : La promotion de la santé, citoyenneté et éducation par le sport : Promouvoir les vertus de santé et citoyenneté des activités auprès du public jeune et de leurs parents. Développer l'approche éducative de l'activité auprès des jeunes et notamment du milieu scolaire.

Axe 5 : La communication et la valorisation des actions : Améliorer la connaissance et l'attractivité des activités subaquatiques auprès des jeunes et des familles, mais aussi des partenaires éducatifs. Faciliter le partage au sein du réseau jeune de la FFESSM.

RIPE :

Après 7 ans consécutives à Niolon, un nouveau site, un nouveau projet dans la continuité de l'esprit des RIPE.

Centre d'hébergement au CRE RATP Tamaris de la Seyne sur mer. Restauration « La source de Manon prestataire pour le CRE RATP.

Structures partenaires : CODEP 83, Club CSMS, Club CPSM, hippocampe SCA, Club CPSF, Club Archimède.

3 sites retenus pour les activités.

Programme prévisionnel – idée de cordons pédagogiques :

- Les explorateurs : j'explore les fonds marins, je fais voir et reconnaître.
- Les découvreurs : je découvre en m'orientant sous l'eau.
- Les navigateurs : Je navigue et me déplace sur l'eau.
- Les compétiteurs : Je me dépasse pour être le meilleur et partager mon plaisir.
- Les plongeurs : je me fais plaisir, en respectant la mer.

Point encore à traiter :

- Gestion des dossiers d'inscription des clubs
- Budget prévisionnel définitif de la manifestation
- Transport entre mes sites
- Salle à l'extérieur pour la cérémonie de clôture.

Calendrier : AGN pour travail avec les commissions. Mise en ligne dossiers début mai, Pré-inscription des clubs mai juin
Inscriptions définitives des clubs retenus septembre octobre.

10 – Relations avec la Sécurité Civile, dossier secourisme (François Paulhac) :

Etat des lieux :

- Un lien historique, continu et fort entre notre fédération et l'enseignement des gestes de premiers secours dans le cadre de nos activités.
- Deux systèmes formatifs qui coexistent : Le système fédéral, le système d'Etat.

Le système fédéral :

- Nous y retrouvons nos traditionnels RIFA (différentes commissions) et ANTEOR
- Les contenus élaborés en 2008, qui n'ont pas été modifiés depuis cette date (dernier séminaire fédéral national de secourisme en novembre 2007).

Avantages :

- des formations ciblées sur les besoins du pratiquant fédéral
- des référentiels de formation élaborés par notre fédération
- une complète autonomie de notre fédération, de nos codep et de nos clubs vis-à-vis de toutes ces formations
- Stabilité du référentiel

Inconvénients :

- Certifications non reconnues par l'état (ministère de l'intérieur, des sports, du travail)

Le système d'Etat :

- La FFESSM dispose de deux agréments de formation lui donnant la possibilité d'organiser les formations initiales aux gestes qui sauvent (PSC1), formateur de secourisme et recyclage associé.
- Une délégation totale auprès des codep.
- Un agrément « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civique ». Renouvelé en novembre 2016, et valable jusqu'au 31 janvier 2020.
- Un agrément « Prévention et secours civique de niveau 1 ». Renouvelé en octobre 2017, et valable jusqu'au 31 octobre 2020.

Système formatif d'Etat :

Avantage :

- Inscrit la FFESSM dans une démarche citoyenne vis-à-vis de l'état de « former le plus grand nombre de personnes aux gestes de premiers secours »
- Offre la possibilité aux Codep qui le souhaitent, d'élargir leur offre de formation
- Depuis 2014, les référentiels de formation sont écrits par la FFESSM, validés par le ministère de l'intérieur

Inconvénient :

- Des contenus de formation qui évoluent très souvent (tous les ans), des référentiels de formation à mettre à jour systématiquement, des textes règlementaires nombreux
- Des agréments départementaux non pérennes, qui reposent sur des acteurs secouristes qui ont déjà une activité de formateurs dans une fédération de secouriste
- Un système de recyclage annuel
- Un lobbying des grandes structures secourisme.

Perspectives 2018-2020 :

- Pérenniser nos 2 agréments actuels
- Mise en place d'une Equipe Pédagogique Nationale – 1^{er} semestre 2018
- Elaborer un nouvel agrément « Formateur de Formateur » qui donnera la possibilité à notre fédération de pouvoir recycler ses moniteurs de secourisme – 1^{er} semestre 2018
- Première réunion de l'Equipe Pédagogique Nationale pour proposer au CDN une feuille de route 2018-2020 visant à renforcer & améliorer l'enseignement du secourisme pour nos pratiquants – 1^{er} semestre 2018
- Proposer à nos moniteurs de plongée une formation «PAE F, PSC1 » adaptée (« cross over »), qui prendra en compte l'ensemble de leurs acquis pédagogiques (un monitorat en 40 h) – 2^{eme} semestre 2018.

Point sur le PSE1. Beaucoup de demandes.

Rapports des commissions :

1 – Plongée Scaphandre et Technique :

EPI : pour répondre à la demande du CDN lors de la réunion de septembre 2017, la mention relative à l'obligation de remplacer un tuyau MP sur un détendeur par un tuyau de même marque est introduite dans les référentiels de formation sous la forme suivante :

Dans le cadre de la question de la définition d'une norme, l'attendu de réponse est : « obligation faite aux industriels de respecter les contraintes de fabrication en vue de protéger le consommateur. Obligation de maintenir les caractéristiques techniques du fabricant. Exemple : un tuyau MP de détendeur ne peut être remplacé que par un tuyau préconisé par le fabricant ».

Evolution MF2 et N4 suite à la suspension provisoire de la RSE et de la demande du CDN de maintenir à minima le même nombre d'épreuves et le même nombre d'immersions :

*** Pour le N4 :**

Nouvelle épreuve : DTRM (démonstration technique maîtrise remontée gilet) : Assistance gilet départ équilibré 25 m sur un fond supérieur, sur une situation de panne d'air non évolutive, remontée jusqu'à la zone de palier (3 à 5 m), arrêt de la situation d'assistance et mise en place du parachute.

Résolution 18/018 :

Vote avec mise en application immédiate

Réunion du dimanche 11 février 2018, 8h40-12h40 Comité Directeur National élargi

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline - COSSON Valérie – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – FURNE Myriam – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle - MERLO Francis – SAVOUREY Patrick – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absent et excusé : DUNAC Pierre

Assistaient également :

Jean AZEMARD	Conseil des Sages
Dominique BOUVIER	Référént Jeunes FFESSM
Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Sophie MAES	Secrétaire de séance
François PAULHAC	Référént Secourisme FFESSM
Jean Michel PONTIER	Médecin Fédéral National
Richard THOMAS	DTN

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Bernard LABBE	Aquitaine Limousin Poitou Charente – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France Picardie
- Mr Philippe DAVID – représenté par Jean OLIVE (Pst Adjoint)	Ligue des Pays Normands – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Lucien LOUISON	Martinique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Nord Pas-de-Calais
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Daniel RICCARDI	Auvergne Rhône Alpes
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Frédéric DI MEGLIO	Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Pyrénées Méditerranée

Présidents Commissions Nationales :

- Mr Thiery BERTRAND	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Mr Tony MERLE	Juridique
- Dr Anne HENCKES	Médicale et de Prévention
- Mr Claude PHILIPPE	Nage avec Palmes
- Mr Patrick DUPRAT	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE	Pêche Sous-Marine
- Mr Patrick RAGOT	Photo Vidéo
- Mr Vincent JEANNOT	Plongée Souterraine – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bob SEVERIN	Plongée Sportive en Piscine
- Mr Eric HEBERT	Technique
- Mr Stéphane LEGER	Tir sur Cible Sub

Rapports des commissions (Suite) :

1 – Plongée Scaphandre et Technique :

Evolution du collège des instructeurs nationaux et recrutement des INS.

Objectif de la CTN : Répondre à la demande de rajeunissement du collège des instructeurs nationaux.

Réponse de la CTN des mandatures précédentes : création du Statut d'INE (Instructeur National Expert) à partir de 65 ans et participation limitée aux MF2.

La CTN considère que ce n'est pas une réussite, car le recrutement des INS est trop faible.

Proposition : Agir sur deux leviers :

- * prolonger les IN actifs à 68 ans.

- * recruter de nouveaux IN : gérer le recrutement sur l'ensemble du mandat en fonction des besoins nationaux, maillage régional, capacité des régions.

Les propositions de la CTN :

- * engagement des présidents de CTR de respecter une programmation de recrutement (si pas suffisant possibilité donnée au CDN de figer le recrutement sur des postes spécifiques)

- * La limite d'Age à 68 ans devient une règle stricte dès lors que le nombre d'IN de 68 ans et – est suffisant pour assurer pour assurer le fonctionnement des MF2.

Demandes : 20 postes métropoles + 1 poste outre-mer sur 3 ans avec une répartition qui tient compte à la fois du maillage national et des disponibilités des régions (7 postes pour l'année). Est-ce que cette demande est fondée ?

Réponses du CDN :

Tout d'abord, ce débat doit se faire en septembre pour une prévision de l'année sportive et non pas en février.

Conformément au règlement intérieur du collège, les INE peuvent être convoqués. Ils ne doivent pas être mis de côté. La notion d'INE a au moins le mérite de tirer une certaine « sonnette d'alarme » et de nous rappeler que le temps passe.

D'ailleurs, le RI du Collège lui-même a entériné la possibilité de recrutement des INE.

Pour mémoire (extraits du paragraphe 3.5) :

3.5.2....C'est la CTN qui choisit les instructeurs fédéraux nationaux qui participeront à ses différentes activités.

.5.4..ponctuellement, la CTN peut faire appel à un instructeur fédéral national expert pour participer à une mission technique...

Seul un instructeur fédéral national expert apte à satisfaire toutes les conditions requises pour un instructeur national, notamment l'aptitude technique et pédagogique pour tout atelier, peut être sollicité.

En revanche, l'âge de 68 ans proposé par la CTN pour vraiment réduire l'activité *in situ* paraît intéressante : le Règlement Intérieur du Collège pourrait dès lors indiquer que tout recrutement post 68 ans pourrait devenir exceptionnel. C'est là un débat qui appartient à la CTN puis au Collège.

L'argumentaire de la CTN sur le nombre d'INS à recruter est quasiment quantitatif, ramenant essentiellement le rôle de l'IN à sa fonction d'encadrant des stages, formations, examens de MF2. Peu de trace d'une approche qualitative. Pourtant, l'IN est l'ambassadeur le plus abouti de notre Ecole Française de Plongée. Ce doit être un référent (un « vrai »), ce doit être quelqu'un qui puisse représenter vraiment la fédé en cas de besoin. C'est en ce sens, d'ailleurs, que la CTN elle-même présente l'argument d'un maillage territorial des IN : d'où les questions récurrentes concernant tel Comité « déficitaire » et tel autre « surabondant ».

On ne peut pas faire un planning quantitatif sur 3 ou 4 ans, il faut être prudent.

- Parce que personne ne sait à l'avance les volumes de MF2 à traiter, une chute significative de leur nombre et les volumes de disponibilités des instructeurs.
- Parce qu'on peut avoir besoin, pour des raisons extérieures de recruter des profils particuliers.

Pour mémoire, extrait du RI du Collège :

4.1.1 Parmi les postes ouverts, le CDN décide le cas échéant d'en allouer certains pour des candidatures spécifiques (jeunes, féminisation, CTS, représentation régionale, etc...).

Le CDN prend donc acte que la CTN a elle-même pointé qu'il y a 2 régions « déficitaires » : Est et IdF et 2 régions avec dégradation de la situation actuelle : Aura et Nouvelle Aquitaine.

Donc on crée 4 postes spécifiques.

Le CDN observe que, outre la CTN, le sujet des instructeurs occupe beaucoup de commissions nationales et beaucoup de temps en réunion et que cela se fait au détriment des travaux généraux des commissions en réunion de CDN.

Un élu national sera chargé sous peu de revisiter les règlements des différents collèges nationaux, afin d'amener un peu de cohérence, d'allègement et de souplesse dans ces instances.

Résolution 18/029 :

Vote :

La CTN doit organiser les débats de recrutement lors de sa réunion en septembre, et non pas si tardivement. Il est rappelé aussi que, ainsi que prévu, les échanges sur le sujet doivent inclure le président de la fédération, le président de la CTN et le délégué du collège de façon à ne pas se trouver devant le fait accompli comme cela vient de se produire cette fois-ci.

Proposition : 5 postes = 4 postes spécifiques (1 en Ile de France, 1 en Nouvelle Aquitaine, 1 en AURA, 1 dans l'EST) + 1 non spécifique.

L'âge des INE reste à 65 ans avec à partir de 68 ans un recrutement pour les stages finaux ou examens MF2 qui doit être mieux encadré.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adoptée à l'unanimité des exprimés

Résolution 18/030 :

Vote : Adoption du rapport global de la CTN, incluant les votes ci-dessus ainsi que les prises de position.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

2 – Commission Archéologie :

Proposition d'un règlement de la CNA tenant compte des changements votés à l'AG de Marignane mai 2017, des nouvelles dénominations des brevets, de l'introduction de sanctions (article 5.5) et d'un toilettage de textes inutiles ou périmés.

Intervention de Jean Louis BLANCHARD : quand il s'agit de réglementaire, les textes doivent être validés par la commission juridique.

Dès lundi ce règlement intérieur va être adressé à la commission juridique pour une approbation au CDN de l'AG en mars.

- Souhait d'avoir un fond commun concernant les IN pour toutes les commissions. Il faut créer un texte commun.

- Problème avec les équivalences des scaphandriers de la DIRECT. La commission juridique sera saisie sur ce point.

Résolution 18/031 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

3 – Commission Nage en Eau Vive :

*Suite à la validation par nos Délégués de Régions, adoption du règlement de Formation ?

Modifications :

- Appellation des niveaux de rivière en fonction du code du sport.
- Modifier les prérogatives de l'Initiateur Entraîneur.
- Modifier les prérogatives du MEF1.
- Supprimer le Titre d'instructeur Régional : *Cela relève de l'autorité régionale. Les régions peuvent éventuellement créer un collège. Pas de suppression de ce titre.*
- Supprimer le Formateur RifaNev.

Résolution 18/032 :

Vote : Validation du règlement de formation.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*Suite accord des présidents de régions concernés et du collège des instructeurs, validation au titre d'Instructeurs

Nationaux NEV :

Francis WURSTHORN Comité Régional IDF

Christian BOUSQUET Comité Régional CIALPC

Résolution 18/033 :

Vote : Nomination IN.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*Pouvons-nous bénéficier pour nos épreuves de Championnat de France NEV des tee-shirts confectionnés pour les championnats de France 2018 ?

Résolution 18/034 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Au vu de la pénurie de Cadre technique actif au sein des clubs, pourrions-nous donner la possibilité aux Commissions Régionales de valider les brevets NEV Argent, Or, Niveau I & Niveau II ?
Il y a un choix de la fédération, chaque étage a ses compétences. Un étage ne doit pas concurrencer l'autre. Donc les délivrances des niveaux de bases doivent se faire dans les clubs.

Résolution 18/035 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Collège national des Instructeurs : les 10 IN ne sont pas nommés à vie, ils doivent avoir un minimum d'activité. Il faut que la CN leur donne du travail. Ce collège ne se réunit pas et n'a pas de délégué. C'est à la CN de provoquer des élections.

Il y a 5 IN actifs au sein de la commission. Demande à la Commission Nationale de provoquer une élection pour nommer le délégué du collège.

4 – Commission Juridique :

- Beaucoup de travail concernant le contrôle des statuts règlement intérieur...

INTERROGATION PRINCIPALE : Accord de publier dans la revue fédérale et en bonne position (éventuellement dans la rubrique de la commission juridique) la sensibilisation pour les Présidents de comités de suivre les conseils ci-après du compte rendu de la commission. Ce n'est pas une obligation mais c'est une simplification pour eux et pour la commission juridique. Un courrier peut être adressé à l'ensemble des OD plutôt que dans Subaqua. Quelle est la capacité de régulation. Si un OD ne passe pas par la commission juridique. C'est un formatage des choses pour faciliter la lecture.

- Demande de dépoussiérage concernant la FAQ. Très peu de demande par la FAQ. C'est intégré dans la refonte du site internet.

- Travail sur les pouvoirs lors des AG. Actuellement le système des pouvoirs peut-être encore amélioré.

- Interrogation sur la fiche de sécurité : Il y a une modification potentielle, on va avoir une saisine du ministère. Les modifications seront surtout faites sur les propositions du ministère. Après la saisine ces propositions seront envoyées à la commission technique et la juridique.

Résolution 18/036 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

5 – Commission Plongée Sportive en Piscine :

Points du rapport.

- La Commission Nationale souhaite que le CDN reconnaisse les nouvelles épreuves de la CMAS.

Résolution 18/037 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Validation des EF2 PSP : rappelle des conditions pour ces nominations. Les candidats EF2 doivent encadrer au moins une fois la formation d'EF1.

AUBERT Jean Pierre (Ile de France)

BERTAUX Cyrille (Bretagne Pays de la Loire)

BOURGEAIS Jérôme (Bretagne Pays de la Loire)

BOYAVALLE Sylvie (Hauts de France)

HUCHELOUP Frédéric (Ile de France)

LANDON Patrick (Pyrénées Méditerranée)

TIBERGHEIN Olivier (Hauts de France)

TOULMONDE Christian (Occitanie).

Résolution 18/038 :

Vote : nomination des EF2 PSP

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Vote du CDN dès que d'autres comités sont en conformité les EF2 sont nommés et leurs noms seront inscrits dans le PV du prochain CDN.

Résolution 18/039 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 18/040 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Point sur les instructeurs technique : le collège des instructeurs va avoir une réunion administrative, ils ont 4 stagiaires qui ont terminé leur cursus. Dès que nous avons les noms nous ferons un vote électronique.

6 – Commission Orientation Subaquatique :

Demande de la municipalité de Chalette sur Loing d'organiser une coupe d'Europe en 2019.

Résolution 18/041 :

Vote : accord de principe, vérification auprès de la CMAS sur les modalités.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 18/042 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

7 – Commission Environnement et Biologie :

Sera envoyé pour le prochain CDN un règlement BioObs pour approbation.

* Proposition d'édition d'un Hors-Série en version anglaise : Intérêt ? Intérêt majeur au niveau international.

Tirage à 3000 exemplaires. Communication au niveau de la fédération. Peut-être réduire le nombre d'exemplaires. Promotion sur le réseau des fédérations internationales et info sur le site de la CMAS.

* Proposition de l'édition de plaquettes de signes Bio en fourniture fédérale :

Etat des lieux à l'international, concurrence, consultation de la CTN. Consultation et approbation.

Résolution 18/043 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

8 – Commission Photo Vidéo :

Point du rapport.

- Nominations d'instructeurs nationaux vidéo :
 - Didier NOIROT
 - Isabelle LARVOIRE
- Nomination de formateurs vidéo :
 - Thierry ROLLAND
 - Yves KAPFER
 - Luc PENIN
- Validation du règlement du championnat Photo en mer
- Validation du règlement du Championnat Vidéo en mer
- Validation du règlement de la Coupe animalière
- Validation du règlement spécifique 2018 relatif à la sélection en Equipe de France.

Remarques de Fred DI MEGLIO à prendre en compte : rajout de la charte éthique dans les règlements. Elle est d'application obligatoire et sera intégrée dans le règlement commun.

Dans le règlement vidéo : les correctifs en rouge à enlever.

Dans le règlement photo milieu naturel, chapitre D sur l'équipement matériel plongée. Il n'est pas noté la capacité des bouteilles ni le nombre. Point à retravailler.

Résolution 18/044 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Mise au point concernant Longitude 181 : Il n'y a pas de partenariat national réengagé pour le moment.

9 – Commission Pêche sous-marine :

Point sur le rapport.

* Le Bar : La Ffessm manifeste son point de vue sur le sujet lors de réunions au ministère. Elle prendra une position institutionnelle.

* Instructeur national de PSM :

Nous proposons Mr Eric SAUVAGE

* Équivalence :

Les cadres IEC de toutes les commissions de la FFESSM, peuvent prétendre à l'équivalence IEC PSM, à la condition d'être en possession du RIFA PSM, du PSM3 et de participer à une formation complémentaire spécifique à la PSM d'une journée.

Cette formation complémentaire obligatoire (réglementation, législation, éthique, physio du sport appliqué à la PSM, comment organiser des sorties PSM, etc...) est assurée par un cadre MEF1 PSM et peut se dérouler au niveau d'un club, d'un département ou d'une région, à la condition d'en demander l'autorisation à la commission régionale PSM.

Résolution 18/045 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

10 – Commission Plongée Souterraine :

Le Président a démissionné, il y a un Président par Intérim. Une élection sera organisée lors de l'AG à Amnéville.

Personne ne s'est déplacé pour remplacer le Président donc report de l'approbation du rapport de la Commission.

11 – Commission Médicale et de Prévention :

- Point sur la réunion scientifique de la CMPN.

- **Commission de Prévention** : Faire un recueil sur les manifestations où le nombre de participants est une donnée connue : compétitions et stages fédéraux.

Fiche d'incident succincte -> réalisation non obligatoire par les organisateurs d'un rapport de manifestation qui serait centralisé par les médecins des commissions concernées et serait centralisé par les CMPR.

Résolution 18/046 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Projet d'étude** : étude sur les œdèmes pulmonaires de l'apnéiste en collaboration avec la commission d'apnée : Profiter de la compétition poids constant pour faire cette étude. Il s'agirait, par échographie pulmonaire, d'évaluer l'apparition de signes d'œdèmes pulmonaires cliniques ou infra cliniques après apnée profonde et de tenter de donner des pistes de lien entre ces anomalies et la performance réalisée, et surtout entre ces anomalies et les antécédents de manifestations hypoxiques. L'examen, réalisé par des médecins de plongée, n'est pas invasif et nous travaillons avec la CNA pour gêner le moins possible le déroulement de la compétition. Ce protocole sera soumis à un comité de protection des personnes, suivant les règles de la recherche sur l'homme en France.

En pratique :

Protocole : au minimum la veille de la compétition : visite d'inclusion avec écho pulmonaire de référence, dans l'heure qui suit l'immersion, sur autorisation des secouristes : écho pulmonaire.

En pratique : demande de subvention pour cette étude.

Il faut qu'en aucun cas les personnes concernées n'aient de désagrément lors de la compétition. Il y aura un consentement express avant la compétition. Présentation du budget. Accord des apnéistes sur cette étude.

Jean-Louis Blanchard accorde son soutien à cette étude et offre ses compétences professionnelles de statisticiens dans les dépouillements des résultats de cette étude.

Résolution 18/047 :

Vote : appui du cdn sur cette action

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Règlement intérieur médical** : La Présidente de la Commission procède à l'énoncé des conditions de validation du règlement et des acteurs intervenus dans le groupe de travail préparatoire à la décision du CDN, tel demandé par le Président de la Fédération. Elle considère que ce groupe n'est pas fondé à émettre des propositions en amont de la structure décisionnelle et remet en cause la façon de travailler pourtant acceptée par le représentant de la Cmpn présent lors de la tenue de cette réunion. Elle dénonce notamment la participation du directeur de la fédération, présent sur la demande expresse du Président de la fédération.

Elle dénonce également des points de procédure concernant le MFN.

Devant cette situation de conflit orchestrée par la CMPN, le président se dit outré par de tels propos et se retire du vote concernant la mise en place de l'enquête apnée voté précédemment.

L'ensemble du rapport est ainsi soumis au vote :

Résolution 18/048 :

Vote : rapport

Contre : 15 Abstention : 4 Pour : 1

Vote : Refusé à la majorité des exprimés**L'ensemble du rapport est donc rejeté****12 – Commission Apnée :**

- Approbation règlement compétition piscine V5 :

Afin d'harmoniser les décisions à prendre lors des compétitions d'apnée et surtout d'éviter des interprétations de texte, des précisions ont été émises par le collège des JFA2. Règlement des compétitions V5 (en accord comme prévu initialement avec le règlement CMAS).

Résolution 18/049 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Acceptation convention de stage MEF apnée au sein d'une SCA :

Permettre au stagiaire pédagogique MEF apnée de signer avec une SCA un contrat de formation par l'ajout au document « Contrat de formation au diplôme bénévole de moniteur fédérale 1^{er} degré délivrée par la FFESSM annexé au livret pédagogique » de la notion Moniteur Fédéral Apnée 1^{er} degré stagiaire.

Résolution 18/050 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Nomination JFA2 stagiaire :

Le Collège des JFA2 propose la nomination des personnes suivantes :

Éric COROMPT- Comité AURA

Daniel DUHAMEL - Comité Bourgogne Franche-Comté

Alain CARLIER - Comité Inter-régional Bretagne-Pays de la Loire

Pas besoin de validation par le CDN.

- Nomination INA :

Le collège des Instructeur Nationaux Apnée propose la nomination en tant qu'INA des stagiaires suivants :

Sébastien LEON - Comité Inter régional Bretagne-Pays de la Loire

Frédéric ROBIN - Comité Centre

Hélène SCHWANN - Comité PACA

Résolution 18/051 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Expertise sur les passerelles existantes : Elles ne concernent que les niveaux d'apnée. Il n'y a pas eu plus de demande d'équivalence que ces dernières années. Formation dispensée IE1 – MEF1 conforme aux standards de la commission.

En conclusion : pas de modifications des passerelles existantes.

- Prise de rendez-vous avec le Maire de Villefranche avec le Président de la Région PACA. Dossier en cours.

- Handisub : groupe de réflexion sur ce sujet. C'est un dossier politique. La convention ne prévoit nullement l'ouverture sur l'apnée. Elle est axée sur la technique donc il faut un accord et un avenant à la convention.

Travail de réflexion en cours et aucune décision ne se fera avant accord du CDN.

Résolution 18/052 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés**13 – Commission Nage avec Palmes :**

Points du rapport.

- Questions :

* Mise à jour du règlement sportif.

Résolution 18/053 :

Vote : règlement sportif

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Organisation d'une coupe du monde master à Rennes. Couplé avec le championnat longue distance maîtres. Rencontre internationale Master en même temps en 2019.

Résolution 18/054 :

Vote : Coupe du monde en 2019

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Aspect vestimentaire : demande d'uniformisation des chemises des juges. A voir avec le DTN.

* Tunisie : invitation de la Tunisie sur des échanges pour participer à une rencontre jeunes de 8 nageurs de leur pays. Ils payent le transport et l'hébergement. Envoi d'une équipe française. Deuxième demande pour participer à une finale nationale le 24 juin chez eux. Ils se proposent de venir à Montluçon une équipe tunisienne. Reste à l'étude.
Invitation au championnat de France : Accord de principe, il ne faut pas perturber les épreuves.

Résolution 18/055 :

Vote : Accord de principe.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 18/056 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

14 – Commission Hockey Subaquatique :

* Points du rapport.

* Nous sommes sollicités par la commission CMAS Hockey Subaquatique pour l'organisation du championnat du monde jeune en 2021. Cette demande avait déjà été évoquée.

Un championnat du monde c'est une grosse organisation. Proposition de Clermont Ferrand au mois de juillet. C'est l'arrivée d'une nouvelle mandature, attention. Le CDN a besoin d'un peu plus d'investigation, notamment la position du comité AURA. Les équipes se gèrent elles-mêmes. Ce sont les fédérations qui sont garants de leurs jeunes. La commission nationale n'a que la gestion des arbitres. Dossier à travailler avec le Président de la commission, le DTN et le Président de région.

Résolution 18/057 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

15 – Commission Tir sur Cible :

* Christophe MARTINEL et toute son équipe travail sur l'organisation d'une coupe du monde des clubs en 2020 à Caen avec une démonstration : budget prévisionnel pour l'AG et un dossier presse.

* Modification du règlement CMAS : Tir à 4 m modifié à 3 m performant.

La commission nationale souhaite que le règlement français soit référence. Il faudra prendre contact avec le Président de la commission internationale.

* Open des Marques 23 et 24 juin 2018 à Lyon, demande de mise au calendrier CMAS.

* Nouvelles nations frappent à nos portes : Algérie : Elle est prête à envoyer un de leur cadre à suivre une formation de cadre TSC. Ils viennent sur leur frais.

* Courrier de président à président au niveau de la Turquie pour un futur développement.

* Nomination IN :

Robert DALBESIO de PACA. Point de la région PACA car il n'y a pas de commission régionale.

* 2 IN non actifs, Pascal COUTURIER et Thomas SALAUN, demande qu'ils deviennent IN honoraire.

Résolution 18/058 :

Vote : nomination + honoraires

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Nomination MEF2 : ceci ne doit pas passer devant le CDN. Revoir les textes.

Intervention du Président : Les actions internationales doivent être validées de gré à gré. De fédération à fédération.

Résolution 18/059 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Question sur la présentation des commissions : Il y a deux choses différentes, le rapport et la présentation PPT.

Le prochain CDN il n'y aura pas les commissions. Rendez-vous au CDN le vendredi soir à Amnéville.

C'est dommage que les commissions ne soient pas invitées au mois de juin. Le CDN prend note.

Remerciements du Président pour la qualité des travaux et les débats. Fin du CDN à 13h15.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Sébastien GRANDJEAN



Le Président de la FFESSM
Jean-Louis BLANCHARD

